

Arrêté

Générale

modern

## Arrêté n° 89-0556/PR/FIN octroyant l'exonération des taxes et surtaxes d'importation sur un envoi de sucre, d'huile et de lait en poudre, don du Gouvernement de la RFA à l'ONARS.

n° 89-0556/PR/FIN

Ministère  
Ministère des finances et de l'économie nationale

Date de publication  
14 mai 1989

Numéro JO  
n° 9 du 15/05/1989

Date du numéro  
15 mai 1989

### INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

### TEXTE INTÉGRAL

, est exonéré des taxes et surtaxes d'importation, un envoi de 400 tonnes de sucre d'une valeur de 16.000.000 FD, de 300 tonnes d'huile d'une valeur de 48.900.000 FD et de 300 tonnes de lait en poudre d'une valeur de 12.000.000 FD don du Gouvernement de la RFA à l'ONARS pour une distribution gratuite aux réfugiés en République que de Djibouti.